



**CONFEDERATION NATIONALE DU TRAVAIL  
UNION REGIONALE PARISIENNE DES SYNDICATS**

**33, RUE DES VIGNOLES - 75020 PARIS**

Tel: 01 43 72 09 54 Fax: 01 43 72 71 55 cnt@cnt-f.org www.cnt-f.org  
travailleurs.migrants@cnt-f.org http://www.cnt-f.org/migrations.rp/

## **NOUVELLE RÉFORME DU CESEDA**

**VERS LA**

# **(DÉS) INTÉGRATION DE LA**

# **FAMILLE MIGRANTE**

*Les temps sont durs et les phrases assassines. Pendant que le premier ministre François Fillon ressassait auprès des journalistes les principes d'une "bonne politique migratoire" - principes déjà testés par les précédents gouvernements de gauche comme de droite - Brice Hortefeux, ministre de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du co-développement, dont rien que l'intitulé fait peur et laisse à penser que l'immigration menacerait ce qui constitue l'identité franchouillarde, nous prépare une nouvelle réforme à l'arraché, bien entendu pendant l'été, du CESEDA (Code de l'entrée, du séjour et du droit d'asile).*

Après de multiples réformes, dont les dernières datent de novembre 2003 et de juillet 2006, le gouvernement verrouille toujours plus le droit des étrangers et se donne davantage de moyens pour les sélectionner, les utiliser et renvoyer les indésirables "non intégrés" selon ses propres critères et considérés inutiles à l'économie française. Ce remaniement du CESEDA viendra une fois encore réduire les possibilités du regroupement familial et renforcer la vision utilitariste des politiques migratoires françaises, et plus généralement européennes.

Cette nouvelle réforme vient en effet compléter l'arsenal législatif déjà en place, visant à faire de l'immigration, tantôt une réserve de main d'œuvre corvéable à merci et soumise aux exigences des secteurs non délocalisables, tantôt une voie d'approvisionnement en travailleurs qualifiés dans des domaines bien précis qui font défaut sur le marché du travail français. En d'autres termes, le capitalisme national continuera, en brandissant la menace de l'expulsion, d'exploiter dans les secteurs du bâtiment, du nettoyage, de l'agriculture... des travailleurs sans papiers, poussés par les méfaits du

capitalisme international à migrer dans le but de venir gagner en Europe de quoi faire vivre leur famille restée au pays. Parallèlement à cela, les travailleurs migrants en situation régulière seront réduits uniquement à leur force de travail, se voyant refusé tout espoir de faire venir un jour leur famille dans le pays où ils vivent et où on exige pourtant d'eux qu'ils "s'intègrent".

Mais la loi ne suffit pas. C'est pourquoi la répression ne manquera pas de s'intensifier afin d'exercer sur les travailleurs migrants une pression destinée à les enfermer dans le silence et la peur. Les rafles, les expulsions, la prison, la chasse aux enfants à la sortie des écoles, les non renouvellements de titres de séjours... sont les instruments de l'op-

pression étatique qui, chaque jour, brise des vies et des familles.

L'avant-projet de loi déposé au conseil d'état le 12 juin 2007 est un nouveau pas franchi vers la sélection et la punition, et viendra alimenter la xénophobie ambiante de notre cher pays.



# LE NOUVEAU PROJET DE LOI: EN BREF...

## Le coup de grâce porté au regroupement familial

Le regroupement familial est bien sûr visé. Pourquoi devrait-on accueillir la famille de travailleurs venus en France alors que seules leurs compétences et leur force de travail intéressent la nation ?

Le projet précise qu'il faut que ces familles arrivent déjà francisées et ce bien avant de fouler le territoire. Pour cela il faudra dès le pays d'origine faire évaluer son niveau de connaissance "de la langue et des valeurs de la République". Si jamais l'évaluation n'est pas concluante, une formation pourra être organisée.

Le regroupement familial tel qu'il existe - où plutôt tel qu'il n'existe déjà presque plus - prend aujourd'hui souvent des mois, voire des années ; en ajoutant de telles

conditions on peut considérer que le regroupement familial ne fait plus partie des possibilités ouvertes aux étrangers pour venir en France.

Mais le projet ne s'arrête pas là car en fonction de l'attestation de suivi qui sera remise, il sera possible ou non d'obtenir un visa long séjour et éventuellement "d'entamer une procédure de regroupement familial". Autrement dit, le fait de passer des mois à étudier le français et "les valeurs de la France" - dont on ne sait toujours pas ce que cela représente - ne donnera pas automatiquement le droit de demander le regroupement.



## CONCESSIONS CONTRAINES SUR LE DROIT D'ASILE

Le projet vise à modifier également la procédure d'asile à la frontière ; non pas parce qu'il y aurait une volonté de faire évoluer la loi pour plus de garanties mais parce que la France vient d'être condamnée par la Cour Européenne des Droits de l'Homme en avril 2006 qui impose de créer un recours suspensif pour les demandeurs d'asile en zone d'attente. Il est vrai que depuis de nombreuses années cette procédure, bien confortable pour le ministère de l'intérieur, permet de renvoyer des milliers de demandeurs d'asile sans qu'ils ne puissent faire le moindre recours.

Le projet semble être à minima car il est prévu un délai de 24 heures pendant lequel le maintenu pourra saisir un tribunal. Le délai existant pour la rétention, qui est de 48 heures, est déjà trop réduit et ne permet pas aux personnes d'avoir accès à un véritable recours qui empêcherait leur éloignement.

## Toi, tu trimes ici! Ta famille, elle reste au pays!

Cette procédure du regroupement familial est déjà soumise à des normes de logement sévères, des conditions de ressources démesurées poussant les personnes à travailler toujours davantage et à cumuler parfois plusieurs emplois vu le niveau de rémunération souvent faible des secteurs dans lesquels elles sont souvent employées. Le nouveau projet de loi est un

pas décisif vers la précarisation des droits des travailleurs immigrés, avec ou sans papiers. En effet, ce dernier prévoit de moduler le montant des ressources nécessaires en fonction du nombre d'enfants en prévoyant toutefois que ce montant ne pourrait excéder 1,2 fois le smic. C'est le système du "plus on a d'enfants plus on paye".

## Une "intégration" tricolore et républicaine à marche forcée

Autre modification, le contrat "d'accueil et d'intégration", trouvaille de Sarkozy, n'est plus seulement prévu pour le travailleur migrant mais pour l'ensemble de sa famille. Ce contrat prévoirait une formation "aux droits et devoirs des parents" et l'engagement de ceux-ci à faciliter l'intégration de leurs enfants en leur permettant d'apprendre rapidement le français. Cette logique n'est pas sans rappeler le contenu du rapport Benisti qui désignait les enfants élevés au contact de la langue d'origine de

leurs parents comme de potentiels délinquants. Le gouvernement à donc la prétention d'expliquer aux migrants - incapables selon lui de le faire sans sa tutelle - comment élever leurs enfants. Et au cas où ces parents manqueraient à leurs devoirs, le préfet pourrait de toute façon saisir le juge des enfants afin que des mesures sans nom soient prises: le versement des prestations familiales à un tiers ; en d'autres termes l'arrêt du versement des allocations familiales !

## LES TRAVAILLEURS N'ONT PAS DE PAYS! LES TRAVAILLEURS N'ONT PAS DE PATRIE!

La CNT dénonce un nouveau projet de loi qui s'inscrit dans la continuité d'une volonté de "choisir" l'immigration sur la base de l'utilitarisme et sur des critères d'appartenance de classe. Alors que, dans un contexte d'économie mondialisée, la bourgeoisie internationale et ses capitaux ne connaissent, bien au contraire, aucune restriction à la liberté de circuler et de s'installer, les travailleurs, eux, se voient triés, choisis, sélectionnés... en fonction des intérêts des économies nationales et du patronat. La CNT réaffirme donc, conformément à ses principes internationalistes selon lesquels les travailleurs n'ont ni pays ni patrie, ses positions :

### REVENDICATIONS IMMÉDIATES

- Le retrait du projet de loi et de toutes les lois régissant l'entrée et le séjour des étrangers
- L'arrêt immédiat des expulsions

### REVENDICATIONS GÉNÉRALES

- Liberté de circulation, d'installation et de séjour
- La suppression de toutes les frontières
- La fermeture des centres de rétention, des zones d'attente et des prisons
- L'égalité de salaire, de statut et de droits entre tous les travailleurs migrants ou non
- La suppression des restrictions d'accès à certaines professions pour les travailleurs étrangers

